

L'assemblée générale extraordinaire des personnels à l'appel des organisations syndicales représentatives qui s'est tenue le 19 Mars 2026 a adopté à l'unanimité les revendications et modalités d'actions suivantes :

BLOCAGE TOTAL DE LA MAISON D'ARRÊT DE DIJON LE JEUDI 26 MARS 2026 DES 5h30.

Les revendications du personnel de la Maison d'Arrêt de Dijon sont les suivantes :

- **DESENCOMBREMENT MASSIF ET IMMEDIAT DE L'ETABLISSEMENT**

La situation actuelle n'est plus tenable pour les personnels quel que soit leur service.

La sécurité de l'établissement et des agents étant mise en péril, il y a urgence à procéder à un désencombrement massif de la structure et à revoir le seuil de criticité de 50 matelas au sol.

Nous rappelons que la règle est l'encellulement INDIVIDUEL !

Un échange rapide avec le parquet de Dijon doit être mis en œuvre afin que les futures incarcérations ne soient plus systématiquement effectuées sur notre structure et que des mesures alternatives soient prioritaires quand c'est possible.

- **RENFORCEMENTS DES EFFECTIFS**

Nous exigeons des garanties concrètes afin de combler les vacances de postes.

Les MAD et autres départs doivent être anticipés afin de soulager la détention et de pérenniser la continuité des services.

- **REVISION DE L'ORGANIGRAMME DE REFERENCE**

Nous demandons la révision de l'organigramme de référence de l'établissement qui n'est plus adapté à la multiplication des services et missions.

Une réflexion doit être menée quant au Pôle Centralisateur de Surveillance Électronique qui est un service à part entière et autonome mais dont les moyens humains sont amputés à la Maison d'Arrêt.

Le PCSE doit avoir son propre organigramme, avec des moyens proportionnels à leurs missions et les agents qui y sont actuellement affectés pérennisés sur leurs postes.

- **MISE EN PLACE D'UN VERITABLE DIALOGUE SOCIAL**

La Directrice actuelle installe, depuis son arrivée, un climat toxique sur la structure à travers un management transversal et condescendant.

Les instances de dialogue social sont devenues des chambres d'enregistrement à sens unique.

Elle instrumentalise les récents évènements afin de culpabiliser l'ensemble des personnels et prend des décisions non réfléchies, contradictoires et sans concertation.

Les organisations professionnelles et les agents qu'elles représentent doivent être respectées et entendues.

Il est temps de mettre un terme à cette politique de la peur à coups de demandes d'explications.

- **REVISION DU PROJET D'ETABLISSEMENT EN ACCORD AVEC LES MOYENS**

Le projet établissement tel qu'il est décliné actuellement apparaît à tous comme déconnecté du terrain et de la réalité. Appliqué toutes les notes de la DGAP sans prendre en compte les particularités de l'établissement nous mènent droit dans le mur !

Une réflexion locale et factuelle doit être menée avec l'expertise des personnels sur :

- La multiplication des activités et leur intérêt
- La multiplication des mouvements déstructurés (activités mixtes)
- Les missions dévolues au Équipes de Sécurité Pénitentiaires dans le strict respect de la doctrine.

- **LA MA DIJON N'EST PAS UNE ANTI CHAMBRE DE L'ARPEJ**

Les ELSP ne peuvent être la variable de l'ARPEJ ! Leurs missions locales doivent être prioritaires que ce soit en matière de sécurité sur la structure ou pour les extractions médicales.

Une réflexion doit également être menée sur la possibilité d'offrir à tous les personnels une montée en compétence et la possibilité, pour les volontaires, de se voir habilités et de diversifier leur quotidien.

- **RENFORTS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS**

La situation actuelle des services administratifs n'est plus tenable. La Régie des Comptes Nominatifs, pour ne citer qu'elle, est dans un état critique et les conséquences alarmantes sur la détention.

Des moyens contractuels doivent être octroyés sans délai afin de rétablir la continuité du service plutôt que de rajouter une charge de travail supplémentaire, dans l'urgence, aux services administratifs de la DISP.

Il en va de même pour le service du Sport qui ne fonctionne plus des lors que le moniteur actuel est absent. Compte du climat local et de la surpopulation, il est impératif de maintenir cette activité afin d'occuper la population pénale plutôt qu'elle ne végète dans des cellules surencombrées.

CE MOUVEMENT DE CONTESTATION DES PERSONNELS A VOCATION A ETRE RECONDUCTIBLE.

Nous ne voulons pas d'un « engagement à être attentif », nous voulons des actes !

*Pour l'intersyndicale,
Les secrétaires locaux
Le 20/03/2026*

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice**
Ludovic SKUBALA

Pour le bureau local du **SLP FO**
Pierre POLLONNI